

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME SOLANGE BIAGGI

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
27 Mai 2016**

OBJET : Contribution financière du Département au programme d'actions 2016 de l'Etablissement Public Euroméditerranée

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 27 Mai 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver le programme d'actions de l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée pour l'année 2016, joint en annexe du rapport, prévoyant une participation globale du Département à hauteur de 3 404 000 € :

- 2 500 000 € au titre de la phase 1 du protocole d'extension,
- 904 000 € au titre du protocole de recouvrement du protocole 2006-2012,

- de procéder aux modifications d'affectations comme indiquées dans le rapport.

Cette participation est engagée sur l'Autorisation de Programme globale 2002-10198A inscrite au chapitre 204, fonction 91, nature 204163, dont les crédits sont suffisants.

à l'Unanimité
Mme CARADEC ne prend pas part au vote.

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice par intérim
du Service des Séances de l'Assemblée